



MAIRIE
DE

SAINTE-TULLE

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
04220

☎ 04 92 78 20 06 (lignes groupées)
Fax 04 92 78 31 57

N° : DGS/2010-316
Objet : Réanimation Hôpital de Manosque
Nos réf : RC/JR

Madame la Ministre,

Dans quelques jours vous viendrez procéder à l'inauguration du nouvel hôpital Louis RAFALI de MANOSQUE. Nous vous espérons porteuse de la décision créant un service de réanimation de huit lits.

Elle contribuerait à rassurer les populations concernées quant à leur possibilité de se soigner localement dans les meilleures conditions et, de plus, serait conforme à l'engagement pris par Monsieur le Premier Ministre, lors de sa venue dans la cité Manosquine le 27 octobre 2008.

A cette occasion, convaincu de la légitimité de la demande citoyenne portée par le « collectif pour une réanimation à Manosque » et maintenant soutenue par l'ensemble des forces politiques des Alpes-de-Haute-Provence et du Haut-Var, Monsieur le Premier Ministre indiquait vous avoir demandé « imaginer un dispositif de réanimation qui permette le fonctionnement d'un service de chirurgie digne de ce nom, cela en étroite collaboration avec l'hôpital de DIGNE-LES-BAINS.

Il précisait demander à l'Agence Régionale d'Hospitalisation de faire les propositions nécessaires pour répondre à cette demande afin que la communauté dont la population ne cesse de croître, dispose d'un hôpital neuf avec un service de réanimation à la hauteur des investissements.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire de Sainte-Tulle.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Sainte-Tulle, le 09 juillet 2010

LE MAIRE DE SAINTE-TULLE

à

Mme Roseline BACHELOT
Ministre de la Santé et des Sports
Ministère
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Après de multiples actions, suivies d'échanges, de rencontres et de concertations avec des collaborateurs de votre ministère, de celui du Premier Ministre et le responsable de la nouvelle Agence Régionale de Santé, les analyses semblaient converger pour reconnaître le bien fondé de l'ouverture d'un service de réanimation de huit lits à l'hôpital de Manosque en complément des six existant à l'hôpital de Digne-les-Bains.

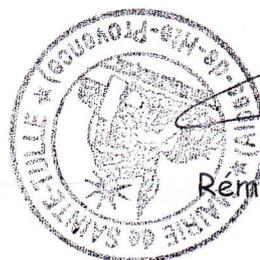
A ce jour et de notre point de vue, il apparait que l'Agence Régionale de Santé, sans doute contrainte par ses objectifs assignés, ne soit pas en mesure de valider les engagements pris par Monsieur le Premier Ministre.

Nos administrés et notre Conseil Municipal ne comprendraient pas que la parole de l'Etat ne soit pas honorée. S'il devait en être ainsi, la déconvenue des populations concernées se traduirait par une perte de confiance dans nos institutions républicaines ainsi que dans les hommes et les femmes qui les représentent, doublée d'un sentiment de profonde injustice dû à une absence manifeste de considération et d'équité en matière d'accès aux soins.

Madame la Ministre, c'est dans ce contexte que je me fais l'interprète de l'inquiétude du Conseil Municipal et des Tullésains. Nous attendons de vous l'annonce de la décision créant un service de réanimation polyvalente de huit lits à l'hôpital de Manosque.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,



Rémy CHARPY.

Copie à :
Monsieur le Premier Ministre
Monsieur le Directeur de l'ARS
Collectif Réanimation à Manosque